

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/160/.../T/2022-2023 pour la réalisation des travaux de construction de deux blocs de trois salles de classe chacun à l'ECOFO GAHAHE (lot 1), d'un bloc administratif à l'ECOFO BUTAHA I et de deux blocs latrines vidangeables l'un à l'ECOFO GASASA et l'autre au LYCEE COMMUNAL GITARAMUKA (lot 2).

Date de publication : 29.6/.../2023

Date d'ouverture des offres : 10.7/.../2023

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

La commune de GITARAMUKA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction de deux blocs de trois salles de classe chacun à l'ECOFO GAHAHE (lot 1), d'un bloc administratif à l'ECOFO BUTAHA I et de deux blocs latrines vidangeables l'un à l'ECOFO GASASA et l'autre au LYCEE COMMUNAL GITARAMUKA (lot 2).

### 2. Source de financement

La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de GITARAMUKA a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés des travaux de construction signalés précédemment.

### 3. Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux lots.

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois(3) mois calendaires.

### 4. Conditions de participation

1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

2. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 151 du Code des Marchés Publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

## 5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

1. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

### **Au secrétariat de la Commune GITARAMUKA**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte 109 ouvert à l'UCODE GITARAMUKA au nom de la commune de GITARAMUKA pour chaque lot .

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

2. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,  
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 10.

## 6. Visite du site

Une visite guidée des sites sera organisée le **7/7** 2023 à partir de 10heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune GITARAMUKA.

## 7. Présentation de l'offre

1. Les offres sont constituées de deux offres(OFFRE TECHNIQUE ET OFFRE FINANCIERE) un originale et trois copies pour chaque cas.

2. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de cinq millions quatre cent milles (5 000 000fbu) de francs burundais pour chaque lot ; cette garantie sera sous forme de caution bancaire et devra être valide pour une période de 90 jours calendaires suivant la date de l'ouverture des offres.

3. Les offres doivent être soumises à la **Commune de GITARAMUKA**. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

## 8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## 9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le **18/7** 2023 à 10 heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

## 10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le **18/7** 2023 à 10 heures 30minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9, un cadre requis auprès de la DNCMP par l'autorité contractante peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture.

## 11. Critères de qualification des soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

### 11.1 Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché d'au moins d'une somme de cinquante millions de fbu (50 000 000fbu)
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. Attestation de non redevabilité en original délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Adresse fixe et connue.
8. Attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité
9. Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce
10. Registre de commerce (copie)
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

### 11.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins trois(3) marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) et le plan de charge des marchés en cours ;

### 11.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de disponibilité financière ci-haut demandé et un chiffre d'affaire annuel moyen de deux cent cinquante millions de francs burundais (250 000 000fbu) au cours des trois dernières années. Une marge de préférence de 2% sera octroyée aux soumissionnaires locaux.

Fait à GITARAMUKA, le 26/6/2023

**Pascaline NDAGIJIMANA**

**Administrateur Communal et**

**Personne Responsable des Marchés Publics**

